



FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

# Règlement

# Mode de championnat

# FSRH

Version 26.06.2024





FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

## Table des matières

Article 1 – Validité.....	3
Article 2 – Définition de la taille de la ligue.....	3
Article 3 – Modalités .....	3
Article 4 – LNA .....	4
Article 5 – LNB .....	5
Article 6 – 1 <sup>ère</sup> Ligue .....	6
Article 7 – 2 <sup>ème</sup> Ligue .....	7
Article 8 - Dames.....	7
Article 9 – Catégorie M20 .....	8
Article 10 – Catégories M17 / M15 / M13.....	8
Article 11 – Catégorie M11 .....	9
Article 12 – Coupe Suisse .....	9
Article 13 – Coupe de la Ligue.....	9
Article 14 – Dispositions finales .....	10





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

### **Article 1 – Validité**

Dans ce règlement, la forme écrite masculine s'applique aux deux sexes. Les unités de jeu des clubs sont ci-après dénommées "équipes". Le principe à long terme est de créer une pyramide dans le nombre d'équipes par ligue.

Les règlements sont valables à partir de la saison 2024-25.

### **Article 2 – Définition de la taille de la ligue**

- <sup>1</sup> La LNA se compose de 8 équipes (Clubs).
- <sup>2</sup> La LNB se compose de 8 équipes (Clubs).
- <sup>3</sup> La 1<sup>ère</sup> Ligue se compose de 4 - 8 équipes.
- <sup>4</sup> Toutes les autres équipes inscrites jouent dans la 2e ligue.

### **Article 3 – Modalités**

- <sup>1</sup> Supprimé.
- <sup>2</sup> Retrait d'une équipe en cours de saison, forfaits et relégation volontaire :
  - a Si un club retire son équipe du championnat pendant la saison en cours (avant que tous les matches n'aient été joués) ou signale sa relégation volontaire au plus tard le 30 avril, l'équipe est placée à la dernière place du classement et reléguée dans la ligue inférieure suivante à la fin de la saison. Tout le reste est conforme à l'article 6 du règlement de la commission technique.
  - b Une équipe qui perd plus de 3 matchs de championnat au cours d'une saison en raison d'une déchéance due à son absence (par forfait) sera traitée comme un retrait de l'équipe. Tout le reste est conforme à l'article 6 du règlement de la commission technique.
  - c Tous les points de pénalité qu'une équipe a reçus contre une équipe retirée seront annulés dans le classement.
- <sup>3</sup> Procédure pour les cas particuliers :
  - a si la LNA doit être complétée, le finaliste des Playoffs de la LNB sera promu en LNA pour la prochaine saison de championnat.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

- b si la LNB doit être complétée, le finaliste des Playoffs de la 1ère ligue ou le club suivant le mieux placé sera promu en LNB pour la prochaine saison de championnat.
  - c Dans tous les cas, l'art. 5, al. 2 du règlement de la CT s'applique.
- <sup>3</sup> Les clubs nouvellement fondés et enregistrés commencent en 1ère ligue.

#### **Article 4 – LNA**

- <sup>1</sup> La LNA est constituée du nombre d'équipes défini à l'article 2, paragraphe 1
- <sup>2</sup> La phase qualificative se déroulera en un premier et un deuxième tour
- <sup>3</sup> Les 4 premières équipes se qualifient pour les Playoffs, les 4 dernières équipes jouent les Playouts.
- <sup>4</sup> Mode de fonctionnement des Playoffs
  - a Ils se dérouleront en mode "Best-of-5". Pour remporter un tour de Playoffs, une équipe doit gagner au moins trois matchs.
  - b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Ce droit de jouer à domicile s'applique toujours à tour de rôle.
  - c En demi-finale des Playoffs, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> jouera contre celle classée 4<sup>ème</sup> de la qualification et l'équipe classée 2<sup>ème</sup> contre celle classée 3<sup>ème</sup> de la qualification.
  - d Les deux vainqueurs des demi-finales des Playoffs se qualifient pour la finale des Playoffs.
  - e Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse de LNA.
- <sup>5</sup> Mode de fonctionnement des Playouts
  - a Tous les matchs de Playouts sont joués en mode "Best-of-5". Pour gagner un tour de jeu, une équipe doit gagner au moins trois parties.
  - b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Ce droit de jouer à domicile s'applique toujours à tour de rôle.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

- c En demi-finale des Playouts, l'équipe classée 5<sup>ème</sup> jouera contre celle classée 8<sup>ème</sup> de la qualification et l'équipe classée 6<sup>ème</sup> contre celle classée 7<sup>ème</sup> de la qualification.
- d La finale de Playouts est jouée par les deux perdants des demi-finales de Playouts.
- e Le perdant de la finale des Playouts est relégué en LNB.

### **Article 5 – LNB**

- <sup>1</sup> La LNB est constituée du nombre d'équipes défini à l'article 2, paragraphe 2
- <sup>2</sup> La phase qualificative se déroulera en un premier et un deuxième tour
- <sup>3</sup> Les 4 premières équipes se qualifient pour les Playoffs, les 4 dernières équipes jouent les Playouts.
- <sup>4</sup> Mode de fonctionnement des Playoffs
  - a Tous les matchs de Playoffs se dérouleront en mode "Best-of-5". Pour remporter un tour de Playoffs, une équipe doit gagner au moins trois matchs.
  - b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Ce droit de jouer à domicile s'applique toujours à tour de rôle.
  - c En demi-finale des Playoffs, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> jouera contre celle classée 4<sup>ème</sup> de la qualification et l'équipe classée 2<sup>ème</sup> contre celle classée 3<sup>ème</sup> de la qualification.
  - d Les deux vainqueurs des demi-finales des Playoffs se qualifient pour la finale des Playoffs.
  - e Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse de LNB.
  - f Le vainqueur de la finale des playoffs est tenu de monter en LNA.
- <sup>5</sup> Mode de fonctionnement des Playouts
  - a Tous les matchs de Playouts sont joués en mode "Best-of-5". Pour gagner un tour de jeu, une équipe doit gagner au moins trois parties.
  - b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Ce droit de jouer à domicile s'applique toujours à tour de rôle.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

- c En demi-finale des Playouts, l'équipe classée 5<sup>ème</sup> jouera contre celle classée 8<sup>ème</sup> de la qualification et l'équipe classée 6<sup>ème</sup> contre celle classée 7<sup>ème</sup> de la qualification.
- d La finale de Playouts est jouée par les deux perdants des demi-finales de Playouts.
- e Le perdant de la finale des Playouts est relégué en 1<sup>ère</sup> Ligue.

### **Article 6 – 1<sup>ère</sup> Ligue**

<sup>1</sup> La 1<sup>ère</sup> Ligue est constituée du nombre d'équipes défini à l'article 2, paragraphe 3

<sup>2</sup> La phase qualificative se déroulera en un premier et un deuxième tour

<sup>3</sup> Les 4 premières équipes se qualifient pour les Playoffs, les 2 à 4 dernières équipes jouent les Playouts. Les Playouts ne sont pas joués si seulement 4 à 5 équipes disputent le championnat.

<sup>4</sup> Mode de fonctionnement des Playoffs

- a Tous les matchs de Playoffs se dérouleront en mode "Best-of-5". Pour remporter un tour de Playoffs, une équipe doit gagner au moins trois matchs.
- b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Ce droit de jouer à domicile s'applique toujours à tour de rôle.
- c En demi-finale des Playoffs, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> jouera contre celle classée 4<sup>ème</sup> de la qualification et l'équipe classée 2<sup>ème</sup> contre celle classée 3<sup>ème</sup> de la qualification.
- d Les deux vainqueurs des demi-finales des Playoffs se qualifient pour la finale des Playoffs.
- e Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse de 1<sup>ère</sup> Ligue.
- f Le vainqueur de la finale des playoffs est tenu de monter en LNB.

<sup>5</sup> Mode de fonctionnement des Playouts

- a Tous les matchs de Playouts sont joués en mode "Best-of-5". Pour gagner un tour de jeu, une équipe doit gagner au moins trois parties.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

- b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Ce droit de jouer à domicile s'applique toujours à tour de rôle.
- c En demi-finale des Playouts, l'équipe classée 5<sup>ème</sup> jouera contre celle classée 8<sup>ème</sup> de la qualification et l'équipe classée 6<sup>ème</sup> contre celle classée 7<sup>ème</sup> de la qualification.
- d En Playout avec 6 équipes, l'équipe classée cinquième joue contre l'équipe classée sixième. Avec 7 équipes, le dernier classé est directement en finale de playout. Les équipes classées aux 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rangs jouent le deuxième finaliste des play-out dans une demi-finale de play-out.

### **Article 7 – 2<sup>ème</sup> Ligue**

- <sup>1</sup> La 2<sup>ème</sup> Ligue est constituée du nombre d'équipes défini à l'article 2, paragraphe 4
- <sup>2</sup> La commission technique définit le mode sur la base des équipes enregistrées.
- <sup>3</sup> Ces matches sont organisés sous forme de tournois. S'il y a cinq équipes ou moins, les équipes disputent un championnat de trois matches les unes contre les autres. A partir de six équipes et plus, un tour normal aller-retour est organisé.
- <sup>4</sup> Le premier classé à l'issue du championnat est champion suisse de 2<sup>e</sup> ligue.

### **Article 8 - Dames**

- <sup>1</sup> La phase qualificative se déroulera en un premier et un deuxième tour
- <sup>2</sup> Le champion suisse dames est déterminé par des playoffs.  
Une équipe nationale participant au championnat ne peut en aucun cas se qualifier pour les playoffs.  
Avec 5 équipes, les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>ème</sup> place sont directement qualifiées pour les playoffs. Les équipes classées 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> jouent dans une poule pour la quatrième place en playoff.  
S'il y a six équipes, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> sont directement qualifiées pour les demi-finales playoffs. L'équipe classée en 3<sup>ème</sup> position affronte l'équipe classée en 6<sup>ème</sup> position et l'équipe classée en 4<sup>ème</sup> position affronte l'équipe classée en 5<sup>ème</sup>





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

position pour les deux dernières places en demi-finale dans les quarts de finale des playoffs.

<sup>3</sup> Mode de fonctionnement des Playoffs

- a À partir des quarts de finale, tous les playoffs se jouent en mode «Best-of-3». Pour remporter un tour de play-off, il faut gagner au moins deux matches.
- b A chaque tour, l'équipe qui est la mieux classée après la qualification a le droit de jouer à domicile en premier. Ce droit de jouer à domicile s'applique toujours à tour de rôle.
- c Les deux vainqueurs des demi-finales des Playoffs se qualifient pour la finale des Playoffs.
- d Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse des dames.

**Article 9 – Catégorie M20**

<sup>1</sup> La phase qualificative se déroulera en un premier et un deuxième tour.

<sup>2</sup> Le champion suisse M20 est déterminé par des Playoffs. Une équipe nationale participant au championnat ne peut en aucun cas se qualifier pour les Playoffs.

<sup>3</sup> Mode de fonctionnement des Playoffs

- a Le premier et le deuxième sont qualifiés pour la finale des Playoffs.
- b La finale des Playoffs se joue en mode «Best-of-5». Pour remporter la finale des playoffs, il faut gagner trois matches.
- c Le premier à l'issue de la qualification a le droit de jouer à domicile pour le premier match. Le droit de jouer à domicile est alterné.
- d Le vainqueur de la finale des Playoffs est champion suisse M20.

**Article 10 – Catégories M17 / M15 / M13**

<sup>1</sup> Si possible, une phase qualificative sera jouée avec plusieurs groupes de qualification régionaux.

<sup>2</sup> Lors du tour final, six équipes joueront normalement. S'il y a plus de 8 équipes, le tour de classement sera à nouveau divisé en groupes régionaux.

<sup>3</sup> Tous les autres points sont réglementés par la commission technique.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

### **Article 11 – Catégorie M11**

- <sup>1</sup> Si possible, une qualification est jouée avec plusieurs groupes de qualification régionaux.
- <sup>2</sup> Au printemps, on procède à une nouvelle répartition, si possible régionale, et on joue à nouveau.
- <sup>3</sup> Tous les autres points sont réglés par la CT dans le règlement juniors.

### **Article 12 – Coupe Suisse**

- <sup>1</sup> Les équipes de la LNA et de la LNB sont admises.
- <sup>2</sup> Les matchs sont tirés au sort. Si des lots libres sont nécessaires en raison du nombre d'équipes, les équipes de LNA en bénéficieront en priorité.
- <sup>3</sup> Les matchs sont joués à élimination directe. Le gagnant d'un match se qualifie pour le tour suivant.
- <sup>4</sup> Jusqu'aux quarts de finale inclus, une équipe LNB a le droit de jouer à domicile. Si les équipes appartiennent à la même ligue, l'équipe tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.
- <sup>5</sup> La commission centrale de la FSRH détermine le lieu et l'organisateur de la finale.

### **Article 13 – Coupe de la Ligue**

- <sup>1</sup> Les équipes de 1<sup>ère</sup> ligue et de 2<sup>ème</sup> ligue sont admises.
- <sup>2</sup> Les matchs sont tirés au sort. Si des lots libres sont nécessaires en raison du nombre d'équipes, les équipes de la 1<sup>ère</sup> ligue en bénéficieront en priorité.
- <sup>3</sup> Les matchs sont joués à élimination directe. Le gagnant d'un match se qualifie pour le tour suivant.
- <sup>4</sup> Jusqu'aux quarts de finale inclus, une équipe 2<sup>ème</sup> Ligue a le droit de jouer à domicile. Si les équipes appartiennent à la même ligue, l'équipe tirée au sort en premier a le droit de jouer à domicile.
- <sup>5</sup> La commission centrale de la FSRH détermine le lieu et l'organisateur de la finale. La finale aura lieu le même jour et au même endroit que la finale de la Coupe Suisse.





**FÉDÉRATION SUISSE DE RINK-HOCKEY  
SCHWEIZERISCHER ROLLHOCKEY-VERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU ROTELLE**



[www.rollhockey.ch](http://www.rollhockey.ch)

[www.rink-hockey.ch](http://www.rink-hockey.ch)

**Article 14 – Dispositions finales**

Il existe une version allemande et une version française de ces règlements. En cas d'objection, la version allemande fait foi. Les autres dispositions d'autres règlements de la FSRH qui sont contraires à ces règlements sont considérées comme abrogées ou nulles.

Ce règlement a été approuvé par le comité central le 26.06.2024 et est entré en vigueur le 26.06.2024.

Jean-Baptiste Piemontesi,  
Président FSRH

Aldo Rui  
Président de la CT FSRH

